

FÉDÉRATION FRANÇAISE MAÎTRES-NAGEURS SAUVETEURS

F.F.M.N.S. SAISON 2022/2023

NOTICE EXPLICATIVE POUR LA PRISE DE L'AFFILIATION, DES LICENCES ET FRAIS DE GESTION POUR LES ASSOCIATIONS ET CFD FFMNS

Le formulaire d'affiliation, les bordereaux de licences et de frais de gestions pour les CFD FFMNS sont à compléter et à mettre à jour informatiquement.

https://ffmns.gestad.net/affiliation/

Pièces administratives à fournir :

Les types de fichiers acceptés sont PDF et JPG/JPEG avec une taille individuelle maximale limitée à 2 Mo. En cas de besoin, nous vous invitons à utiliser ces 2 services de compression en ligne

- Fichier JPG/JPEG
- Fichier PDF
 - Dernière publication de l'annonce au Journal Officiel de la République Française *
 - Récépissé de déclaration de création ou de modification en préfecture *
 - Procès-verbal d'AG constitutive ou de dernière AG à jour *
 - Liste du comité directeur conforme aux autres documents *
 - Statuts de l'association *
 - Règlement intérieur (optionnel)
 - Carte d'identité du Président, Trésorier et Secrétaire

<u>Important</u>: Toute demande d'affiliation, de prise de licences et de frais de gestion, devra impérativement, pour être homologuée, être accompagnée de son règlement financier qui devra être fait par l'envoi d'un virement bancaire, pour le montant correspondant et en **utilisant les coordonnées bancaires du R.I.B. de la FFMNS.**

Après règlement, vous devez informer immédiatement la FFMNS par courrier électronique à

tresorier@ffmns.fr

<u>de l'envoi de chacun de vos virements bancaires et de ce qu'il représente</u> en nous adressant le formulaire d'ordre de virement de votre banque



FÉDÉRATION FRANÇAISE MAÎTRES-NAGEURS SAUVETEURS

TARIFICATIONS FÉDÉRALES

- Affiliation annuelle des Associations dont les CFD FFMNS : 150 €
- Licence assurance annuelle : 20 euros par personne

Maintien de la tarification de la licence annuelle à 20 €, d'une validité pour la saison entière, pour tout pratiquant des activités aquatiques fédérales, chaque dirigeant, jury, formateur, membre de bureaux et toute personne amenée à intervenir dans l'encadrement des activités fédérales ainsi que les stagiaires formation initiale BNSSA; SSA; BPJEPS, et brevets fédéraux.

Exemple : Pour une formation BNSSA 20 euros de licence comprenant la formation PSE1, suspension des 10 € de frais de présentation à l'examen ; soit au total 20 €

- <u>Licence assurance occasionnelle</u>: 15 € par personne

Tarification d'une licence occasionnelle pour une validité de 3 mois maximaux consécutifs. Cette licence concerne tout pratiquant des activités aquatiques ; également tous les stagiaires en formation de révision et recyclage de CAEPMNS, de BNSSA et de SSA en formation courte.

- <u>Frais de gestion avec assurance pour membre stagiaire en formation secourisme :</u> 10 € par personne Tarification permettant toutes formations initiales et continue, pour chaque stagiaire secourisme des CFD FFMNS.
 - Maintien de la suspension des redevances suivantes :

Frais pour chaque présentation à un examen ou recyclage de BNSSA, SSA et brevets Fédéraux : 10 €

Redevance de 50 € par CFD FFMNS

<u>Tarification pour une adhésion individuel</u>: 99 € par personne
 (Dont 79 euros étant reversés au SNPMNS pour l'assurance individuelle professionnelle, 20 euros restant à la FFMNS).

RAPPEL IMPORTANT

Assurance

Tous les licenciés à notre Fédération sont assurés à **AXA France** pour la pratique de leurs activités associatives sous le contrat N° 10881589404 disponible auprès AXA France 16 rue Alfred Couturier 78160 Marly Le Roi

Vous trouverez en annexe la notice d'information relative au contrat de la Fédération dont vous prendrez connaissance ainsi qu'un exemplaire de déclaration d'accident.

<u>Utilisation du Certificat médical de non contre-indication et/ou du Questionnaire de</u> Santé

(Loi n°2016-41 du 26/01/2016, Décret n° 2016-1157 du 24/08/2016 et Arrêté du 05/09/2017 articles <u>L. 231-2 à L. 231-2-3</u> et aux articles <u>D. 231-1-1 à D. 231-1-5</u>):

- Première demande de licence : l'association doit exiger, auprès du sportif ou de son représentant légal (pour les mineurs), un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport ou de la discipline concernée, datant de moins d'un an.
- Parouvellement de demande de licence : le renouvellement de la licence s'entend comme la délivrance d'une nouvelle licence, sans discontinuité dans le temps avec la précédente, au sein de la même fédération.

La présentation d'un certificat médical d'absence de contre-indication est exigée tous les trois ans, c'est-à- dire lors d'un renouvellement de licence sur trois.

De questionnaire de santé: Le sportif, ou son représentant légal (pour les mineurs), renseigne un questionnaire de santé, permettant le renouvellement de la licence lorsqu'un certificat médical n'est pas exigé, qui est intitulé « QS-SPORT ».

Le questionnaire de santé, une fois rempli, ne doit comporter que des réponses « OUI », en cas d'une seule réponse « NON » le certificat médical de non contre-indication doit être exigé. C'est pourquoi, le sportif, ou son représentant légal, doit toutefois attester auprès de l'association et de la fédération avoir répondu par la négative à chacune des rubriques du QS-SPORT.

Ce questionnaire homologué est disponible sous la forme d'un formulaire Cerfa n°15699*01.

				LI	CENCE				
Obten tion									
Année N	Année N + 1	Année N + 2	Année N + 3 (renouvellem ent triennal)	Année N + 4	Année N + 5	Année N + 6 (renouvell ement triennal)	Année N + 7	Année N + 8	Année N + 9 (renouvelle ment triennal)
Certif icat médic al	Questio nnaire de santé	Questio nnaire de santé	Certificat médical	Questio nnaire de santé	Questio nnaire de santé	Certificat médical	Questio nnaire de santé	Questio nnaire de santé	Certificat médical

Nouveau certificat exigé tous les 3 ans

Exemple:

N= 2018/2019 : Certificat médical pour 1ère licence

N + 1 = 2019/2020 : Questionnaire de santé (Cerfa N° 15699*01) pour renouvellement de licence N + 2 = 2020/2021 : Questionnaire de santé (Cerfa N° 15699*01) pour

renouvellement de licence Et ensuite N + 3, N + 4 et N + 5.

Le certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive et le questionnaire de santé dûment remplis, datés et signés restent en possession de l'association affiliée à la FFMNS et doivent pouvoir être présentés à toute demande fédérale car ils sont une clause indispensable à l'obtention et au renouvellement d'une licence ainsi qu'à la pratique des activités fédérales.

M Homologation fédérale d'affiliation et de licence :

<u>Affiliation</u>: Après inscription en trésorerie fédérale de votre demande d'affiliation, il vous sera adressé par courrier électronique:

- nune facture correspondant à votre règlement financier,
- un certificat d'affiliation FFMNS.

<u>Licence</u> : Après inscription en trésorerie fédérale de votre demande de licence annuelles et/ou occasionnelle, il vous sera adressé par courrier électronique :

nune facture correspondant à votre règlement financier,

Il est rappelé que tous les dirigeants responsables d'association, membres de bureau et les formateurs doivent être licenciés pour être reconnus en tant que tels par la fédération.

<u>Frais de gestion pour stagiaires en formation secourisme</u> (CFD FFMNS) : Après inscription en trésorerie fédérale de votre demande de paiement de frais de gestion pour stagiaires en formation secourisme, il vous sera adressé par courrier électronique :

nune facture correspondant à votre règlement financier,

🗪 Licence ou frais de gestion en cours de saison :

Vous pouvez à tout moment de l'année prendre des licences complémentaires ou frais de gestion en procédant, avec les formulaires de bordereau de licences et de frais de gestion, de la même manière qu'en début de saison.

POUR TOUTES INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES VEUILLEZ VOUS ADRESSER À :

tresorier@ffmns.fr

FFMNS RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE



RELEVE D'IDENTITE BANCAIRE

Ce relevé est destiné à tout organisme souhaitant connaître vos références bancaires pour domicilier des virements ou des prélèvements sur votre compte.

CR PARIS ET ILE DE FRANCE

24/09/2022

Tel: 0148619214 Fax: 0148611781

VILLEPINTE

Intitulé du Compte:

F.F.M.N.S. CHEZ MME NAHOUM

SANDIE 19 RUE GREFF 93700 DRANCY

DOMICILIATION

Code établissement	Code guichet	Numéro de compte	Clé RH
18206	00031	14634017001	76
18206	00031	14634017001	

BIC (Bank Identification Code) AGRIFRPP882